

Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise  
159, route de Vichy  
B.P. 14  
03290 Dompierre-sur-Besbre  
Téléphone : 04 70 34 57 06  
Fax : 04 70 34 53 62



**TRANSFORMATION DE LA PISCINE D'ETE EN  
CENTRE AQUATIQUE  
A DOMPIERRE-SUR-BESBRE**

**LOT N°1 : CONTROLE TECHNIQUE**

**N° de marché**

--	--	--	--	--	--	--	--

**Acte d'engagement**



Conducteur d'Opération :

Société d'équipement de l'Auvergne  
Agence de l'Allier  
42 rue de la République  
03000 AVERMES  
Téléphone : 04 70 44 56 01  
Fax : 04 70 44 62 97

## **ACTE D'ENGAGEMENT**

**Maître de l'ouvrage :**

Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise

**Conducteur de l'opération :**

Société d'Equipement de l'Auvergne

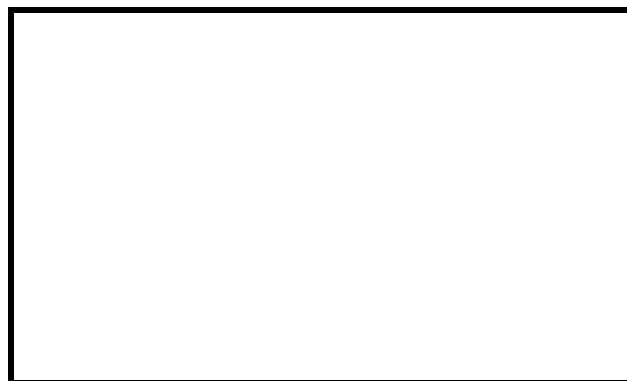
**Objet du marché :**

**Transformation de la piscine d'été en centre aquatique à Dompierre sur Besbre.**

Lot n°1 : Marché de contrôle technique

**Date :** .....

**Montant :** .....



**MARCHE PUBLIC DE CONTROLE TECHNIQUE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics.**

**Personne habilitée à donner les renseignements** prévus à l'article 109 du Code des marchés publics :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne bourbonnaise**

**Ordonnateur :**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise

**Comptable public assignataire des paiements :**

Trésorerie Municipale de Dompierre-sur-Besbre

## SOMMAIRE

Article I	Contractant .....	4
Article II	Conditions générales d'exécution du marché .....	5
A.	Objet de l'intervention du contrôleur technique.....	5
B.	Conditions d'exécution du contrôle.....	5
C.	Responsable technique du contrôle .....	5
D.	Durée des interventions .....	5
E.	Pénalités .....	5
Article III	Missions de contrôleur technique .....	6
1.	Précisions concernant les missions :.....	6
2.	Présence minimale imposée au titre du présent marché :.....	6
Article IV	Offre .....	7
A.	Forme des prix.....	7
B.	Montant de l'offre .....	7
C.	Décomposition du prix forfaitaire.....	7
Article V	Paiement .....	7
Article VI	Sous-Traitance .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Article VII	Déclarations .....	9
Annexe n°1	à l'acte d'engagement.....	10
Annexe n°1	à l'acte d'engagement.....	11
Annexe n°..	à l'acte d'engagement.....	12



## Article II Conditions générales d'exécution du marché

### A. Objet de l'intervention du contrôleur technique

L'intervention du contrôleur technique a pour objet l'exécution des missions définies ci-après à l'article 3.

### B. Conditions d'exécution du contrôle

Le contrôle technique interviendra dans les conditions fixées par le CCTG de contrôle technique approuvé par le décret n°99-443 du 28/05/1999, ainsi que la NORME NF P-03-100.

### C. Responsable technique du contrôle

Le contrôleur technique doit désigner, avant la signature du présent marché, le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis et rapports de contrôle technique.

Tout changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur.

### D. Durée des interventions

- Délai global :

La durée d'exécution prévisible de la mission est fixée à 57 mois, composée de 18 mois en phase conception et 27 mois en phase réalisation (+ 12 mois de parfait achèvement) à compter de l'ordre de service en prescrivant le démarrage.

La mission du titulaire prendra fin à la fin de la période dite de « parfait achèvement ».

- Le titulaire fournira au maître de l'ouvrage en 3 exemplaires papier + 1 sur support informatique :

Liste des documents	Délais d'établissement	Fait générateur
Diagnostic amiante(remise du rapport)	4 semaines	Courrier d'envoi
Rapport sur Projet Candidat Maîtrise d'œuvre	10 jours	Courrier d'envoi
Rapport sur APS	10 jours	Courrier d'envoi
Rapport sur APD – Notice de sécurité	10 jours	Courrier d'envoi
Rapport initial sur DCE	10 jours	Courrier d'envoi
Rapport final et rapport « Commission de Sécurité »	10 jours	Fin des travaux

### E. Pénalités

En cas de retard dans la remise de l'un des rapports précités, le titulaire se verra appliquer, sans mise en demeure préalable, une pénalité de 100 € HT par jour calendaire de retard.

## Article III Missions de contrôleur technique

Les missions confiées au contrôleur technique concernent les natures d'aléas suivantes :

Code	Désignation
Diag	Diagnostic Amiante
Jury	Participation à la commission technique du jury de concours maîtrise d'oeuvre
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
S	Sécurité des personnes dans les constructions
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Consuel	Vérification des installations électriques avant mise sous tension (Consuel)

### 1. Précisions concernant les missions :

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le contrôleur technique sera également chargé :

- d'informer le maître d'ouvrage des contraintes particulières qui s'imposent du fait du classement de l'ouvrage,
- de donner un avis sur les sondages de sols,
- de participer aux réunions lors de la phase conception, sur demande du maître d'ouvrage,
- d'assister le maître d'œuvre pour la rédaction de la notice de sécurité,
- de donner un avis sur la notice de sécurité et de participer aux réunions de présentation du projet aux services concernés préalablement au dépôt du permis de construire,
- de donner un avis sur les variantes éventuelles proposées par les entreprises au stade « consultation »
- d'assister le maître d'ouvrage à la réception des ouvrages et de contrôler systématiquement le bon fonctionnement des installations ayant trait à la sécurité.
- d'établir les attestations et rapports de vérifications techniques prévus par les textes concernés,
- d'assister le maître d'ouvrage lors du passage de la commission de sécurité

Chaque avis fera systématiquement l'objet d'une fiche de contrôle précisant les vérifications effectuées et les observations du contrôleur technique. A la demande du maître d'ouvrage, le titulaire tiendra à jour la liste exhaustive des observations formulées et non suivies d'effet.

### 2. Présence minimale imposée au titre du présent marché :

Le contrôleur technique est tenu d'assister aux réunions de chantier et d'y assurer une présence dans les conditions suivantes :

- Présence à une réunion de chantier sur 2 pendant un minimum d'une heure.

Présence complémentaire laissée à l'appréciation du contrôleur technique.

Dans l'hypothèse où les situations de présence imposées ci avant ne sont pas suffisantes pour permettre au contrôleur technique de remplir complètement sa mission dans des conditions satisfaisantes, il lui appartient de se rendre sur le chantier chaque fois que le bon déroulement de sa mission et l'exercice de sa responsabilité l'imposent.

## Article IV Offre

---

### A. Forme des prix

Les prix sont fermes et non actualisables

### B. Montant de l'offre

Les prestations du contrôleur technique seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques du mois de **Mai 2007** (appelé mois Mo).

Ce prix forfaitaire est égal à :

Montant hors taxe	:	.....	Euros
TVA (taux de ..... %)	:	.....	Euros
Montant TTC	:	.....	Euros
Soit en lettres :	:	.....	
	:	.....	

Aucune variante ni option n'est autorisée.

### C. Décomposition du prix forfaitaire

La décomposition du prix forfaitaire est présentée en **annexe 1**.

## Article V Paiement

---

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

*Ouvert au nom de :*

pour les prestations suivantes :

Etablissement : .....

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :.....

*Ouvert au nom de :*

pour les prestations suivantes :

Etablissement : .....

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :.....

*Ouvert au nom de :*

pour les prestations suivantes :

Etablissement : .....

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :.....

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

## **Article VI**    **Sous-traitance**

---

Le contrôleur technique :

- N'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations
- Envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cadre d'une sous-traitance,

L'annexe (ou les annexes) au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

Montant T.T.C. : ..... Euros

En outre, le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons)<sup>Erreur ! Signet non défini.</sup> de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé **en cours de travaux** leur acceptation au maître de l'ouvrage est de :

Montant T.T.C. : ..... Euros

Cette somme correspond au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus hauts sont annexées au présent acte d'engagement.

## Article VII Déclarations

---

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

J'adresserai (nous adresserons) à la personne responsable du marché, dans les 10 jours suivant sa demande, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant que j'ai (nous avons) satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du Code des Marchés Publics).

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis (nous sommes) titulaire(s) d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours (nous encourons) :

Compagnie : .....

N° Police : .....

### ENGAGEMENT DU CANDIDAT

---

---

Fait en un seul original  
A .....  
Le .....

**Signature du candidat**  
Porter la mention manuscrite  
Lu et approuvé

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

---

---

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*  
A .....  
Le .....

**Signature du pouvoir adjudicateur**

### DATE D'EFFET DU MARCHÉ

---

---

*Reçu l'avis de réception postal de la  
notification du marché signé*  
Le .....  
par le titulaire destinataire

Le .....  
(date d'apposition de la signature ci-après)

**Le pouvoir adjudicateur**

## Annexe n° 1 à l'acte d'engagement

### Tableaux des temps d'intervention et répartition des honoraires par phases de mission

Objet du marché : Mission de contrôle technique pour la transformation de la piscine d'été en centre aquatique à Dompierre-sur-Besbre.

Tableau 1: Décomposition du temps prévisionnel d'intervention (jours)<sup>5</sup>

<i>Phase de mission</i>	<i>Spécialiste</i>	<i>Ingénieur</i>	<i>Technicien</i>	<i>Total</i>
1 – Diagnostic amiante				
2 – Participation à la commission technique				
3 – Conception				
4 – Documents d'exécution				
5 – Chantier				
6 – Vérifications Finales				
7 – Période de garantie de P.A.				
<i>Total</i>				

Tableau 2: Décomposition du prix

<i>Phase de mission</i>	<i>Spécialiste</i>	<i>Ingénieur</i>	<i>Technicien</i>	<i>Total</i>
1 – Diagnostic amiante				
2 – Participation à la commission technique				
3 – Conception				
4 – Documents d'exécution				
5 – Chantier				
6 – Vérifications Finales				
7 – Période de garantie de P.A.				
<i>Total</i>				

Fait à .....  
le .....  
**SIGNATURE et CACHET DE LA SOCIETE**

<sup>5</sup> La qualification des personnels et les temps prévisionnels d'intervention sont déterminés en fonction des difficultés prévisibles de l'opération

## Annexe n° 1 à l'acte d'engagement

### FRACTIONNEMENT DE LA REMUNERATION SUIVANT LES PHASES DE LA MISSION ET DATE D'EXIGIBILITE DES ACOMPTES

Phases techniques	Fraction de la rémunération € HT	Date d'exigibilité de l'acompte correspondant	Modalités de fractionnement de l'acompte
Diagnostic amiante		Remise du rapport	Acompte unique
Participation à la commission technique		Remise du rapport d'examen	Acompte unique
Examen de l'APS		Remise du rapport d'examen	Acompte unique
Examen de l'APD		Remise du rapport d'examen	Acompte unique
Examen du dossier projet – Rapport initial		Remise du rapport initial	Acompte unique
Examen des offres		A la notification des marchés aux entreprises	Acompte unique
Suivi de chantier et examen des documents en cours d'exécution		Fin de chaque mois	Acomptes mensuels au prorata du total de la durée des travaux exprimée en mois pleins
Vérifications finales en vue de la réception – rapport final		Remise du rapport final	Acompte unique
Interventions pendant la période de parfait achèvement (*)		Fin du délai de garantie de parfait achèvement	Acompte unique (*)
TOTAL en € HT			

Fait à .....  
le .....  
**SIGNATURE et CACHET DE LA SOCIETE**

(\*) Ce poste ne pourra être inférieur à 5% de la rémunération totale.

Dans le cas où ce poste ne serait pas renseigné par le titulaire, le Maître d'Ouvrage provisionnera sur les acomptes précédents 10% de la rémunération totale, à titre conservatoire.

La part de la mission en cours d'études devrait représenter entre 40 et 60 % du montant du contrat.

## Annexe n° .. à l'acte d'engagement

### Présentation d'un sous-traitant ou acte spécial

#### A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché DC13

Nom de la personne morale : Monsieur le Président de la Communauté de Comunes Val de Besbre Sologne bourbonnaise

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics : **Monsieur le Président de la Communauté de Comunes Val de Besbre Sologne bourbonnaise**

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de Dompierre-sur-Besbre

Numéro de marché (*le cas échéant*) :

Lot n° :

Objet du marché : **Mission de contrôle technique pour la transformation de piscine d'été en centre aquatique à Dompierre-sur-Besbre**

Nom ou dénomination et adresse du candidat ou du titulaire :

#### B - Prestations sous-traitées DC13

Nature :

Montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous traitant (T.V.A. comprise) :

#### C - Sous-traitant DC13

Nom, prénom, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique :

Numéro et ville d'enregistrement au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

Adresse :

Téléphone :

**Le sous-traitant :**  a droit au paiement direct  n'a pas droit au paiement direct.

**Le présent acte spécial :**

a pour objet d'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement

est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :        /        /200

#### D - Conditions de paiement du contrat de sous-traitance et modalités de règlement DC13

**Compte à créditer (intitulé, numéro, ...) – Joindre un relevé d'identification bancaire ou postal :**

**Avance :**

le marché ne prévoit pas d'avance

le sous-traitant demande à bénéficier de l'avance

le sous-traitant ne demande pas à bénéficier de l'avance

### 1/ Moment de versement

Après la date de notification de l'acte spécial / /200 et à la date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance / /200 .

Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées.

### 2/ Moment de remboursement

L'avance versée au sous-traitant sera remboursée dans les conditions fixées par l'article 115-II du CMP.

**Autres paiements** (indiquer les modalités de calcul et de paiement des acomptes)

### **Retenue de garantie**

Le sous-traité :  prévoit une retenue de garantie  
 ne prévoit pas de retenue de garantie

### **Pénalités**

1. le sous-traité prévoit :  des pénalités dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre du marché, pour les mêmes prestations.

2. le sous-traité prévoit :  des pénalités qui seront calculées selon la formule suivante :

**Modalités de variation des prix :** (*décrire les modalités de variations*)

**Date ou mois d'établissement des prix :**

**Mode de règlement :**  virement administratif

<b>E - Capacités professionnelles et financières du candidat et déclaration de non interdiction d'accès aux marchés publics</b>	<b>DC13</b>
---	-------------

Le sous-traitant mentionnera ses capacités professionnelles et financières et produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

Le sous-traitant n'est pas tenu de mentionner ses capacités professionnelles et financières mais produira une déclaration indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

<b>F - Exemple unique du titulaire</b>	<b>DC13</b>
--	-------------

Le titulaire a établi qu'une cession ou un nantissement de créance résultant du marché ne fait pas obstacle au paiement direct du sous-traitant dans les conditions prévues à

